

Ce nouveau bulletin est l'occasion de remercier les électeurs pour la confiance que vous avez témoigné à la liste que je conduisais aux élections municipales de mars 2014 et de présenter à tous les administrés la nouvelle équipe de onze élus : Mmes Viviane BASTIEN, Dominique PFRIMMER, Jocelyne SOUM, Georgette SUTRA, Mrs Jean - Marie BOINEAU, Laurent CHAMERAT, Yves COURNEDE, Jean - Pierre DESBIAUX, Gabriel DIAZ, André VIROS.

L'équipe va continuer le travail engagé par le conseil municipal précédent et à s'investir dans une gestion communale au service de tous.

Nous vous présentons ici la nouvelle organisation du conseil municipal et l'état d'avancement des projets en cours.

Bonne lecture. Le Maire, Jean- Claude DEGA et le Conseil Municipal

### > Organisation de la nouvelle équipe municipale

Dans un souci d'efficacité en matière de gestion communale, nous avons mis en place 4 grandes commissions sous la présidence du Maire J-C DEGA avec des interlocuteurs privilégiés :

- FINANCES, ADMINISTRATION,

COMMUNICATION :

DEGA J-C Maire et VIROS A. 1er Adjoint assistés de V. BASTIEN et D. PFRIMMER;

- TRAVAUX (Voirie, Eau, Forêt), URBANISME : VIROS A. et BOINEAU J - M 2ème adjoint assistés de V. BASTIEN, L. CHAMERAT, Y. COURNEDE, J-P DESBIAUX, G. DIAZ;

- SECURITE (incendie, population), TRANSPORT (transport, éducation, enfance) : J - M BOINEAU et G. SUTRA 3ème adjoint assistés de V. BASTIEN et G. DIAZ;

- CULTURE (Vie culturelle, associative, sportive, relation avec les associations communales, gestion de la maison des associations, itinéraires Randonnée, VTT, vie des villages, vie citoyenne, patrimoine, environnement) : G. SUTRA assistée de V. BASTIEN, L. CHAMERAT, G. DIAZ et J. SOUM.

*L'ensemble des élus s'investit dans une ou plusieurs commissions.*

### > La maison des associations terminée



Les travaux intérieurs sont terminés et la salle est opérationnelle depuis avril 2014. La maison des associations a maintenant son mobilier d'accueil pour une cinquantaine de personnes (tables, bancs et chaises), le coin cuisine est entièrement équipé (plaque induction, four électrique, four micro - ondes, lave - vaisselle, 2 réfrigérateurs, vaisselle et batterie de cuisine de base).

Le Conseil Municipal après propositions de la Commission

CULTURE a validé les modalités de location suivantes :

Il est rappelé que la salle a pour vocation première d'accueillir la vie associative, telle qu'elle s'exerce au travers des différentes associations de la commune de ERP. Elle sera donc mise en priorité à la disposition de ces dernières, dans l'exercice de leurs activités habituelles ou lors de manifestations.

	Associations enregistrées sur la commune	Associations extérieures à la commune
Réunions, animations gratuites pour favoriser le lien social	Location gratuite, facture annuelle d'électricité sur cumul des relevés	30€ + électricité
Regroupements festifs (l'association fait payer les participants)	40€/jour ou par week - end, facture annuelle d'électricité Caution en cas de dégradation de 300€ Caution ménage de 50€	80€/WE ou 2 jours consécutifs + électricité Caution de 300€ Caution ménage de 50€
Les particuliers	80 € + électricité Caution en cas de dégradation de 300€ Caution ménage de 50€	120 € + Electricité Caution en cas de dégradation de 300€ Caution ménage de 50€

Pour réserver la salle, s'adresser au secrétariat de mairie par téléphone ou mail, une semaine avant minimum.

Le contrat de location devra être retourné à la mairie. Un rendez-vous sera donné pour l'état des lieux et la remise des clés avant et après location. La souscription avec fourniture d'une attestation par l'organisateur d'une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de cette utilisation est obligatoire. Au cours de l'utilisation, l'organisateur s'engage à contrôler les entrées et les sorties et à faire respecter les règles de sécurité à l'intérieur de la salle et aux abords immédiats du local. Le paiement de la location s'effectuera par chèque bancaire.

### > Des travaux de rénovation de l'actuelle mairie

Après le changement des convecteurs (mise en place de radiateurs électriques performants avec programmateurs), des menuiseries (mise en place de menuiseries PVC isolantes avec agrandissement de la porte), la démolition de l'ancienne mairie et l'aménagement d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite à la mairie devraient intervenir au second semestre 2014. Ces travaux initialement prévus en 2013, ont pris du retard.

### > Voirie

**Pas de travaux d'investissement en 2014** : les travaux d'investissement sur les voies communales sont de la compétence de la communauté de communes VAL' COUSERANS. En 2013, la Cté de Cnes a fait un gros effort sur la voirie avec 260 000 € TTC investis sur l'ensemble des 8 communes en prévision d'une éventuelle

fusion rapide avec les autres intercommunalités dont la cté d'agglomération de Saint-Girons. La commune d'ERP a bénéficié en 2013 de la réfection totale de la voie communale de La Trappe Pricot et de parties de la voie communale de Cap d'Erp au Col d'Ayens, ainsi que de travaux imprévus sur la voie communale d'Araux (2 glissements de terrain suite aux intempéries). En 2014, seuls les travaux d'urgence seront pris en compte.

**Des travaux d'entretien** : le débroussaillage de la voirie est une compétence partagée entre la commune (pour les chemins ruraux) et VAL' COUSERANS (pour les voies communales). Les travaux 2014 sont réalisés par Mr CHAPOT Paul, entrepreneur à ESCOSSE en deux temps : un premier passage simple mi juin et un second passage en août avec deux passes. Le premier passage n'intervient pas plus tôt - en mai par exemple - pour éviter une repousse de la végétation nécessitant alors un troisième passage. Concernant le chemin de Saurat, le débroussaillage des accotements a été réalisé manuellement afin de ne pas le dégrader par un épargement avec tracteur.

## Entretien des hameaux et du territoire communal

L'entretien général du domaine communal dans les hameaux, des chemins est réalisé par les deux ouvriers communaux (Muriel BEAUMES et Louis PUJOL) présents sur la commune 2 jours complets une semaine sur deux. Cela représente l'équivalent d'un emploi de 20 H / semaine. Les salariés sont embauchés par la Communauté de Communes VAL' COUSERANS et travaillent également sur les communes d'ENCOURTIECH et de MONTEGUT - EN - COUSERANS.

Pour toute demande de travaux, merci de vous adresser à la mairie aux heures d'ouverture ou en laissant un message par mail ou sur le répondeur.

L' IS CRA a en charge l'entretien des chemins du PDR (Plan Départemental de Randonnée) ; dans ce cadre, l'association débroussaille le milieu du chemin de Saurat.

## > Forêt

La coupe affouagère : pour répondre à une nouvelle demande sur la possibilité pour les résidents secondaires d'avoir droit à 8 stères comme les résidents permanents, le conseil municipal a délibéré le 20 mai dernier et réaffirme que l'utilisation du bois de la coupe doit être locale, que la forêt n'est pas extensible et la régénération de la forêt est longue (120 ans pour le hêtre), qu'il convient de privilégier l'attribution de coupes majorées aux résidents permanents mais dit qu'il sera possible d'attribuer une coupe de 8 stères aux résidents secondaires à condition que la quantité de bois marquée soit suffisante et que les résidents permanents demandeurs puissent également avoir une coupe de 8 stères. Cette possibilité sera donc étudiée à chaque coupe. Il est rappelé que les coupes d'affouage sont marquées en lien avec l'ONF et qu'elles doivent se conformer au plan de gestion de la forêt communale, dit que les coupes attribuées devront être enlevées par les demandeurs dans un délai de 2 mois à compter de la notifica-

tion d'attribution de lots délivrée par la mairie. En cas de non respect de ce point, il ne sera pas possible de bénéficier de la coupe d'affouage suivante.

## > Eau potable

### Répondre à la réglementation...

Depuis 2004, la commune a engagé des travaux d'investissement pour restructurer les réseaux d'eau (Araux, Le Vignau/Le Cap d'Erp/Serrelongue). Afin de répondre aux exigences réglementaires toujours plus nombreuses, les périmètres de protection de captage ont été réalisés ; des panneaux ont été apposés en mai 2014 sur les réservoirs (références de la source captée), sur les portes des périmètres de protection immédiats (interdiction de pénétrer dans la zone clôturée) et en limites des périmètres de protection rapprochés (zone ouverte mais règlementée). Ces panneaux rappellent la réglementation en vigueur afin de prévenir tout acte de malveillance sur le réseau d'eau potable communal.

La mise en conformité est contrôlée régulièrement par les services de l'Agence Régionale pour la Santé plusieurs fois par an. La commune a terminé fin juin 2014 les travaux demandés à savoir la mise en place de nouveaux capots hermétiques à bords recouvrants sur les ouvrages et d'un système de désinfection à base de chlore en tête du réseau de la Goute de la Mole (réseau Serrelongue - Cap d'Erp - Le Vignau)

**Le forfait eau en 2014...** Le forfait eau payé par chaque foyer se compose d'une part « vente d'eau » revenant à la commune d'un montant fixe de 143 € 76, montant identique depuis 2009 et d'une part « redevances pour prélèvement et pollution » intégralement reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, montants qui ne cessent d'augmenter depuis quelques années (36€54 en 2012, 42 € 25 en 2013, 47 € 25 en 2014). La redevance prélèvement est fonction de l'eau réellement prélevée, quantité mesurée à la source par les compteurs généraux. La

redevance pollution est toujours calculée forfaitairement en raison de l'absence de compteurs individuels.

Les redevances sont réparties de manière homogène entre tous les foyers et non en fonction du volume réellement consommé par chaque foyer. Comme indiqué dans un précédent bulletin, il faut donc veiller dans l'intérêt de chacun à ne pas gaspiller l'eau et à signaler rapidement à la mairie la présence de fuites. Il est interdit de laisser couler des robinets branchés sur le réseau d'eau potable en permanence.

L'été approche et la municipalité rappelle qu'en cas de période de sécheresse estivale, une gestion raisonnée de l'eau potable s'avère nécessaire.

Nombreux habitants de la commune sont attachés à conserver une gestion communale de l'eau potable (eau de qualité). La commune a beaucoup investi depuis une dizaine d'années. L'implication de chacun est donc nécessaire pour que cela puisse continuer.

## > Ramassage des encombrants

Ce service ne prend en charge que les gros encombrants qui ne tiennent pas dans une voiture. Les prochains ramassages 2014 auront lieu les 7 et 8 juillet, le 6 et 7 octobre, les 24 et 25 novembre.

Vous devez prévenir la mairie le vendredi précédent soit par téléphone soit par mail en précisant la nature et la quantité des encombrants. Merci de respecter ces consignes.

Rappel des heures d'ouverture de la déchèterie de Saint-Girons (Pour tous vos déchets encombrants (ferraille, électroménager, jardins, gravats, huiles de vidanges, piles ...) : du lundi au samedi de 8 H à 18 H ( 05.61.66.29.04 ). Pour plus de renseignements, SICTOM DU COUSERANS au 05.61.66.69.66 ou [www.sictom-couserans.fr](http://www.sictom-couserans.fr)

Un service gratuit est également mis en place pour la récupération des véhicules hors d'usage (prochain passage la semaine du 22 au 26 septembre 2014) : même procédure que pour les encombrants.

## > Transport à la demande

Le Transport A la Demande est un service au public. Il vise les personnes ayant des difficultés de mobilité à savoir les personnes âgées, mais aussi les jeunes et plus généralement toute personne en « panne de véhicule » quelle qu'elle soit à condition qu'elle habite sur le territoire du SYCOSERP.

Je veux aller à Saint-Girons (Square Balagué, Piscine, Stade du LEP Camel, Place des Capots, Stade du Luc) et à l'hôpital le mercredi depuis ERP :

le	lundi	mardi	mercredi		vendredi	samedi	
J'y serai à :	9H / 10H	9H/17H30 10H/18H30	7h50 9h00 10h00	13h30 16h00 18h00	9h00 / 17h30 10h00 / 18h30	9H 10H	13H30 15H30
J'en repar-tirai à :	12H30 / 15H	12H/18H45 19H30/20H30	12h00 18h20	16h10 19h30 20h30	12h00 / 18h45 19h30 / 20h30	11H45	15H45 17H45

**RESERVATION AU 05.34.14.01.72 au plus tard la veille du service avant 18 h sauf pour le lundi au plus tard le vendredi soir avant 18 h** (prise en charge de l'usager à son domicile pour le déposer à un arrêt défini et le ramener de cet arrêt vers son domicile, des tarifs « mutualisés », c'est à dire identiques pour le même service quelque soit le lieu de la zone desservie : 2,5 € aller simple, 4 € aller & retour.

Voir le site internet du SYCOSERP (Syndicat COUSERANS SERVICE Public) : [www.sycoserp-couserans.fr](http://www.sycoserp-couserans.fr)

**Contacts Mairie : 05.61.66.21.90 et 09.64.05.31.29**

**[commune.erp@wanadoo.fr](mailto:commune.erp@wanadoo.fr)**

**Permanences :**  
mardi 14H30-16H30, jeudi 17H-19H, vendredi 10H30-12H.